

DELIBERATION N° 80/15 : TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'ASSAINISSEMENT DANS L'EGLISE
AVENANT N° 3 AU MARCHE RIBONI

Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, chargé des travaux informe l'Assemblée qu'il convient de reprendre le linteau et d'inverser le sens d'ouverture du portail de l'Eglise afin de répondre aux normes de sécurité.

Le montant de la dépense s'élève à 4 680 F 48 T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer, avec l'entreprise RIBONI à MAIDIERES les PONT-à-MOUSSON, l'avenant N° 3 au marché du 12 Octobre 1979, en vue de la reprise du linteau et de l'inversion du sens d'ouverture du portail de l'Eglise, pour une dépense de 3 980 F H.T. soit T.T.C. 4 680 F 48.